



Appel à projets 2026 – Fonds pour la Démocratie de la Loterie Nationale

De quoi s'agit-il ?

Ce Fonds est une collaboration entre la Loterie Nationale et la Fondation Roi Baudouin. Il vise à renforcer la confiance dans la démocratie et dans une société ouverte. Aujourd'hui, la démocratie et la société ouverte sont mises à rude épreuve par la polarisation, la désinformation et les inégalités sociales. C'est pourquoi le Fonds soutient des projets qui rendent la démocratie plus forte, plus juste et plus résiliente.

Le Fonds fonctionne au moyen d'appels à projets thématiques. Pour chaque appel, les thématiques sont définies sur la base des besoins et des évolutions observés dans le secteur, ainsi qu'en lien avec la mission et l'expertise de la Loterie Nationale. Tous les projets retenus dans un même appel doivent correspondre à ces thèmes. Cela vaut également pour les projets journalistiques.

Par cet appel, le Fonds souhaite soutenir des projets innovants. Il tient également compte de la qualité, de l'expérience et d'un lien fort avec la société. Le Fonds veut soutenir des projets qui font réellement la différence et qui laissent une place à l'apprentissage et à l'échange.

Pour ce deuxième appel à projets, un montant total de **725.000 euros** est disponible. Un projet peut recevoir **au minimum 10.000 euros et au maximum 40.000 euros**.

Deux montants sont possibles :

- **de 10.000 euros à 25.000 euros** pour les projets locaux et supralocaux
- **de 25.000 euros à 40.000 euros** pour les projets régionaux et nationaux

Le soutien est initialement accordé pour une durée d'**un an**. Si, après évaluation, un projet démontre des résultats clairs et un impact sociétal tangible, il peut exceptionnellement demander un soutien supplémentaire en 2027.

Thématique 2026 : Une démocratie en équilibre

Pour l'appel à projets 2026, le Fonds pour la Démocratie a choisi le thème « **Une démocratie en équilibre** ». La démocratie est aujourd'hui sous pression. Les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle, la désinformation et les inégalités influencent la manière dont les citoyens accèdent à l'information, dont les décisions sont prises et le niveau de confiance dans la démocratie. C'est pourquoi le Fonds recherche des projets qui contribuent à rétablir davantage d'équilibre dans la démocratie. Il le fait à travers deux piliers thématiques. Chaque pilier met en lumière une tension importante dans notre société.

-
- Le premier pilier porte sur la manière dont les nouvelles technologies, en particulier l'intelligence artificielle, peuvent aider la démocratie. Mais il examine aussi les risques pour le pouvoir, l'inclusion et la confiance.
 - Le deuxième pilier traite du rôle du hasard dans la vie. Il examine comment l'inégalité des chances influence le sentiment d'équité et de lien social dans une démocratie.
-

Avec ce focus, le Fonds invite les organisations à transformer ces thèmes en projets concrets présentant une utilité sociétale. Les projets doivent aider à mieux comprendre les défis auxquels la démocratie est confrontée. Ils doivent aussi proposer des idées, des méthodes ou des formes de travail qui rendent les citoyens plus forts, plus résilients et davantage impliqués.

Les projets sélectionnés seront répartis de manière équilibrée entre les deux piliers, les langues nationales et les régions.

Pilier 1 – Technologies innovantes pour les droits numériques et la démocratie

Ce pilier soutient des projets qui utilisent la technologie pour renforcer la démocratie. Il examine également de manière critique la technologie, et en particulier comment l'intelligence artificielle influence les processus démocratiques, la solidarité et les rapports de pouvoir. La technologie transforme rapidement le monde. Elle peut offrir des

avantages, mais elle soulève aussi des questions d'inclusion, d'équité, de transparence et de valeurs humaines au sein d'un État de droit démocratique.

Le Fonds soutient des initiatives qui analysent les bénéficiaires de ces évolutions technologiques, quels risques apparaissent lorsque des algorithmes orientent les décisions, et quelle est l'influence des grandes entreprises technologiques sur la démocratie. Il est essentiel que la technologie soit utilisée pour protéger les droits démocratiques, renforcer les citoyens et créer un impact sociétal de manière responsable.

Ce pilier ne se limite pas à la lutte contre la désinformation. Il porte aussi sur la promotion de la compréhension de l'intelligence artificielle, l'explication claire des algorithmes et la réduction des risques d'erreur liés à l'intelligence artificielle générative. Le pouvoir des grandes entreprises technologiques ainsi que l'influence du numérique sur la participation, l'inclusion et la prise de décision font également l'objet d'une attention particulière.

Les projets peuvent porter sur l'intelligence artificielle, les données ou les plateformes numériques. Cela peut se faire, par exemple, au moyen d'outils de participation citoyenne, de projets éducatifs sur la compréhension de l'intelligence artificielle, y compris pour les jeunes, ou de projets qui expliquent de manière simple et accessible au grand public les algorithmes et leur impact sociétal.

Ce pilier est ouvert aux organisations non commerciales, telles que les établissements de recherche, les organisations de la société civile et d'autres acteurs travaillant sur les droits numériques, la technologie et l'innovation démocratique. Les candidats doivent démontrer qu'ils placent l'humain et leur responsabilité sociétale au cœur de leur démarche.

Pilier 2 – Équilibre entre hasard et mérite

Ce pilier part d'une idée simple : la vie est en grande partie déterminée par le hasard. L'endroit où l'on naît, le milieu familial dans lequel on grandit et les opportunités ou difficultés que l'on rencontre influencent fortement son parcours. Le hasard de la vie joue à cet égard un rôle plus important qu'on ne le pense parfois. Tout le monde ne part pas avec les mêmes chances ni les mêmes possibilités à saisir.

Le Fonds soutient des projets qui rendent cette idée claire et débattable. Ces projets doivent mettre cette réflexion en lien avec les enjeux démocratiques d'égalité, de solidarité et de justice sociale. La question centrale est de savoir comment nous traitons les inégalités qui ne résultent pas d'un choix, mais du hasard, et ce que cela signifie pour la confiance dans la démocratie et le vivre-ensemble.

Les projets rendent ce sujet accessible à un large public au moyen d'activités éducatives, participatives ou créatives. Ils stimulent la réflexion, le dialogue et la compréhension des inégalités dans l'enseignement, le travail, la culture et le secteur des soins de santé, ainsi que de leur influence sur la justice et le lien démocratique. Ce faisant, ils renforcent également la capacité d'action des individus à trouver leur voie au sein de cette réalité et à y exercer une influence.

Une attention particulière est accordée aux jeunes et aux groupes qui sont moins souvent entendus. Les projets qui collaborent avec des écoles, des universités ou des établissements de recherche, ou qui impliquent activement des jeunes, sont particulièrement encouragés.

Les candidats appropriés sont, par exemple, des organisations sociales et culturelles, des établissements d'enseignement et de recherche, des initiatives non commerciales et des collectifs créatifs travaillant sur la justice sociale, le renouveau démocratique et la participation inclusive.

Extension des piliers 1 et 2 – Projets journalistiques et médiatiques en Belgique et sur la Belgique (pour des journalistes indépendants)

Les projets journalistiques et médiatiques constituent une part entière de cet appel. Ils sont recevables s'ils se déroulent en Belgique ou portent sur la Belgique, et s'ils s'inscrivent soit dans le pilier 1 et/ou le pilier 2.

Il s'agit de projets journalistiques et médiatiques qui contribuent, par des formes narratives innovantes, au débat public sur la technologie, le hasard, le mérite et la démocratie. Elles doivent avoir un impact démontrable, de préférence au niveau local ou régional, et être accessibles sans paywall.

L'indépendance rédactionnelle est ici très importante. Les candidats doivent expliquer clairement dans leur dossier comment la collaboration avec les partenaires médias est organisée et comment la liberté rédactionnelle, l'éthique et la responsabilité journalistique sont garanties.

Qui peut introduire une demande ? – Critères de recevabilité

Cet appel à projets s'adresse aux organisations en Belgique qui introduisent un projet non commercial au service de l'intérêt général. Les associations de fait ne sont pas éligibles. Pour les projets journalistiques, les journalistes individuels peuvent toutefois introduire eux-mêmes une demande.

Les projets ne peuvent pas générer de bénéfices distribuables. Si des recettes sont néanmoins perçues, elles doivent être réinvesties dans le projet ou dans un objectif sociétal similaire.

Le projet doit clairement s'inscrire dans au moins l'un des deux piliers thématiques de cet appel. Cela vaut également pour les projets journalistiques et médiatiques.

Les projets portés par ou avec des autorités locales ne peuvent participer que s'il y a au moins 50 % de cofinancement par qui les autorités locales. Cette condition vise à garantir un ancrage durable du projet.

Les projets journalistiques et médiatiques ne peuvent participer que si, au moment de la demande, au moins un partenaire média concret est déjà impliqué. Ce partenaire doit contribuer à une réelle diffusion du projet ou de ses résultats.

Critères de sélection

Le jury évalue les projets sur la base des critères suivants :

1. Innovation, pertinence et faisabilité

Le projet présente une approche, un contenu ou une forme innovants et s'inscrit clairement dans l'un des piliers thématiques. La proposition est concrète, réaliste et bien développée. Elle montre que le candidat identifie clairement le problème auquel il souhaite répondre, quelles actions sont nécessaires et comment le projet est réalisable.

2. Clarté des objectifs, du public cible et de la mise en œuvre

Les objectifs, le public cible, les activités et le calendrier sont clairement décrits dans le dossier. Celui-ci contient également un plan solide comprenant :

- un calendrier réaliste,
- un budget logique et réalisable,
- une manière de suivre et d'évaluer l'avancement et l'impact sociétal,
- et une collaboration avec au moins un partenaire d'un secteur pertinent.

Les coûts doivent être directement liés au projet et proportionnés aux objectifs.

3. Impact sociétal et intérêt général

Le projet doit contribuer de manière claire à l'intérêt général et à une démocratie plus forte. Une attention particulière est portée à l'inclusion, à l'égalité, à la solidarité et à la confiance dans la démocratie. **Dans la demande, l'organisation doit expliquer, à l'aide d'éléments concrets et, dans la mesure du possible, mesurables, quel impact elle souhaite avoir. Par exemple : une meilleure sensibilisation, un renforcement des compétences ou une évolution des pratiques.**

4. Qualité éthique et responsabilité

Les projets doivent respecter des normes éthiques élevées. Une attention particulière est accordée à la transparence du financement, à la protection de la vie privée et à l'usage responsable de la technologie.

Les projets journalistiques et médiatiques doivent respecter les règles déontologiques en vigueur. Les projets qui utilisent des données, des technologies numériques ou l'intelligence artificielle doivent montrer clairement comment l'éthique et les valeurs humaines restent au centre.

Tous les projets doivent reconnaître la Loterie Nationale comme partenaire sociétal contribuant à la démocratie.

5. Collaboration et ancrage

La collaboration avec au moins un autre partenaire constitue un atout. En particulier, la coopération avec des organisations issues des médias, de la technologie, de l'enseignement, de la recherche ou de la société civile peut renforcer la qualité, la pertinence et l'ancrage du projet.

Le cas échéant, le jury tient également compte des conditions supplémentaires relatives au cofinancement en cas de collaboration avec des autorités locales et à la présence de partenaires médias pour les projets journalistiques et médiatiques.

6. Visibilité, diffusion et implication du public

Les candidats doivent montrer comment ils rendent leur projet et ses résultats visibles et comment ils impliquent activement le public. Un plan de communication clair est requis. Le jury examine la qualité et la pertinence des actions de communication et de mobilisation du public proposées.

Pour les projets journalistiques et médiatiques, une attention particulière est accordée à la portée et à l'accessibilité pour un large public.

Procédure de sélection et évaluation

Après le dépôt, le secrétariat du Fonds vérifie d'abord si le dossier est complet et répond aux conditions. Seuls les dossiers recevables sont ensuite soumis à un jury indépendant, désigné par la Fondation Roi Baudouin, laquelle garantit l'indépendance du jury.

Le jury évalue les dossiers sur la base des critères de sélection et formule une proposition motivée. Ensuite, le comité de gestion du **Fonds Loterie Nationale pour la Démocratie** confirme la sélection, en veillant à un bon équilibre entre les piliers, les langues et les régions.

Le soutien est accordé pour une période d'un an. Les projets qui, après évaluation, démontrent des résultats clairs et un impact sociétal peuvent exceptionnellement bénéficier **d'une année supplémentaire de soutien.**

Suivi des projets et communication

Les projets soutenus participent à deux moments de suivi et d'échange. Un premier moment a lieu peu après l'octroi de la subvention. Un second moment est organisé lors de la Journée de la Démocratie, le 15 septembre 2027. Lors de ces rencontres, les projets partagent leur avancement, leurs résultats et leurs enseignements.

Les projets soutenus doivent indiquer clairement dans toute leur communication qu'ils bénéficient du soutien du Fonds pour la Démocratie de la Loterie Nationale. Cette mention doit toujours être visible et utiliser le nom correct ainsi que le logo officiel. Les organisations coordonnent leur communication avec le secrétariat du Fonds et transmettent à chaque fois une copie de leur communication.

Si un projet ne respecte pas ces engagements en matière de suivi, de communication ou de durabilité, le soutien pourra être révoqué totalement ou partiellement avec demande de remboursement des sommes perçues.